

L'an deux mil dix-sept, le dix huit mai, le conseil communautaire s'est réuni sur convocation adressée le 12 mai 2017, à la salle Faber de Mirebeau-sur-Bèze, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2017**
2. **Présentation du service « petite enfance » par Nelly BOBLET**
3. **Restitution des travaux des commissions**
4. **Règlement de fonctionnement des accueils de loisirs péri et extra scolaires**
5. **Modification des tarifs du mercredi en accueil de loisirs**
6. **Règlement de fonctionnement du service petite enfance**
7. **Attribution de subventions accordées à l'OICM**
8. **Convention d'occupation du complexe sportif par le collège**
9. **Cession des anciens poteaux d'éclairage du terrain de football de Mirebeau à l'association « Motos vertes » de Jancigny**
10. **Information sur la trésorerie**
11. **Questions diverses**

Étaient présents : APERT Georges – BAROT Pierre-Alain – BETHENOD Bruno – BOEGLIN Marc – BOVE Alain – BORDERELLE Michel – CADET Christophe – CAYOT Nathalie - CHARLOT Christian – COLLINET M.Françoise - de BROISSIA Michel – DESCHAMPS Martine – DONICHAK Emmanuel – DUMONT Yoann – GAVOILLE Nathalie – GREY Michel – GUELAUD Valérie - HOUEMENT Guy – JEANSON David - KREMER René – LECHENET Henri – LENOIR Didier – MAIRE Roland – MARCEAU Marcel - MAROTEL Michel – MATIRON Dominique – MEUNIER Virginie – MOUREAUX Cécile – NIVOIS Valérie – PETITJEAN Didier – PONSOT Gérard – QUIROT Isabelle – ROSEY Jean-Marie – ROUGEOT Marie-Claude – SOUHAIT Laurent - THOMAS Laurent – URBANO Nicolas – VINCENT-VIRY Guy

Étaient excusés : BOISSEROLLES Laurent – BREDILLET Véronique – CHAPUIS Roland - CHEVEAU Aimé - CLEMENT Françoise JACQUOT Denis - JOURDHEUIL André - LAJOUX Isabelle - MARCAIRE Jean-Claude - MOREAUX Patrick - PATEY Jean-Pierre - QUERU Vincent – RAILLARD Roger - SAUVAGEOT-LAPIERRE Valérie

Ont donné pouvoir : BOISSEROLLES Laurent à LECHENET Henri – BREDILLET Véronique à ROUGEOT Marie-Claude – QUERU Vincent à BOEGLIN Marc

Secrétaire de séance : BAROT Pierre-Alain

Le Président accueille l'assemblée et soumet l'ordre du jour.

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2017**

M. Borderelle affirme que le pourcentage annoncé en charges de personnel par rapport à l'ensemble du budget 2017 est faux, car n'ont pas été déduites dans le calcul, les charges liées aux investissements. Le pourcentage serait plus proche de 53%. Il revient sur le service de l'école de musique et souligne que la communauté de communes en finance une grande partie. Il revient également sur la subvention allouée à la MAPA de Fontaine et précise que les maisons de retraite de Mirebeau et Fontaine-Française sont totalement différentes et qu'il n'est pas possible de les comparer : celle de Mirebeau est un établissement public, alors que la MAPA de Fontaine est gérée par une association, avec une convention signée avec la commune de Fontaine, et donc un service « repas » géré par cette association. Il ne comprend pas pourquoi la subvention a été diminuée, car même si les emprunts de l'association se terminent bientôt, cela n'a rien à voir avec le service « repas ».

Le Président redit que ce dernier point a été discuté au préalable, avant d'être présenté en conseil communautaire, avec les élus de Fontaine et la direction de la MAPA, qui a affirmé que le montant de la subvention allouée suffisait pour équilibrer ses comptes.

N. Urbano confirme que le Président et lui-même ont rencontré la directrice de la MAPA à Fontaine, qui était totalement favorable à cette subvention. Il a assisté au conseil d'administration de la MAPA qui a voté son budget avec un excédent de 80 000 €.

M. Borderelle informe qu'il a reçu un questionnaire du PETR dans sa commune relatif aux personnes âgées et qu'il n'y répondra pas.

Le Président tient à souligner qu'il répond à toutes les questions posées en conseil communautaire et propose aux élus de s'inscrire à toutes les commissions pour connaître le fonctionnement de la communauté de communes et de ses services.

Le compte-rendu du 23 mars 2017 est adopté avec ces observations qui ne modifient pas le compte-rendu.

2. **Présentation du service « petite enfance » par Nelly BOBLET**

Nelly Boblet est responsable du service petite enfance, créé en septembre 2016, qui regroupe le « Multi-accueil » et le « Relais Petite Enfance », avec une mission de coordination. Plusieurs modes de gardes sont proposés sur le territoire :

- Un multi accueil « Les P'tits Cailloux » de 23 places situé à Mirebeau sur Bèze.
- Une micro crèche « Ainsi Font, Fontaine » de 10 places située à Fontaine-Française.
- Un Relais Petite Enfance implanté à Belleneuve, avec également des locaux à Mirebeau, qui intervient sur tout le territoire avec 137 assistants maternels.
- Garde d'enfants à domicile.

→ En 2016, 83 enfants ont été accueillis au Multi-accueil. Il fonctionne du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30, et est fermé une semaine à Noël et en août. Le projet pédagogique du Multi-accueil est axé sur l'accueil et la place des parents dans le lieu, l'autonomie de l'enfant, les « pieds nus » avec découverte des sens et la motricité, et l'ouverture du lieu avec les partenariats.

→ La micro-crèche de Fontaine fonctionne du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30, est fermée 1 semaine à Noël et au printemps et 3 semaines en août. Le projet pédagogique est basée sur la bienveillance, avec écriture d'une charte, et un projet de l'année avec 3 axes : « bébés signeurs, le cahier de vie, le jardin ». Le Relais Petite Enfance, la bibliothèque et l'école maternelle sont partenaires.

→ Le Relais Petite Enfance (RPE) intervient sur 5 lieux d'animation : Belleneuve, Beire-le-Châtel, Fontaine-Française, Mirebeau et Renève, et 3 lieux d'accueil : Belleneuve, Mirebeau et Fontaine. 2 animatrices font désormais vivre ce Relais. Le Relais a pour missions l'information des familles et des professionnels, et la proposition d'un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

N. Boblet présente les locaux, la vie quotidienne au Multi-accueil et à la micro-crèche, les temps forts des 3 structures, les animations, les sorties, etc....

M. de Broissia demande si les locaux seront suffisants avec 130 naissances en 2015 sur le territoire.

N. Boblet fait part effectivement du nombre important de demandes, surtout pour les petits, (il reste cependant des places pour les 2-3 ans), auxquelles il est difficile de répondre. Les familles sont réorientées vers les assistantes maternelles, via le Relais Petite Enfance. Quelques zones du territoire cependant, comme Fontaine, Beire, Arceau sont en manque d'assistantes maternelles.

P.A. Barot souligne que jusqu'en 2008, le territoire comptabilisait 160 naissance/an et que nous n'étions pas en difficulté.

Le Président propose de faire une campagne de publicité pour susciter des vocations d'assistantes maternelles afin de répondre aux demandes des familles.

B. Bethenod trouverait intéressant de construire une micro-crèche sur l'axe Arceau-Beire.

Le Président remercie Nelly Boblet pour son intervention.

3. Restitution des travaux des commissions

Le Président rappelle que 10 commissions, en lien avec chaque vice-présidence, ont été créées afin de travailler en amont des conseils communautaires sur les dossiers à valider. D'ici la fin juin, l'ensemble des commissions se sera réuni au moins une fois, mais il déplore cependant le manque de membres dans certaines commissions et un trop faible taux de participation. Il est encore possible de s'inscrire.

Le Président fait part de l'inauguration du gymnase de Mirebeau qui a eu lieu le 08 avril, et aurait souhaité la présence plus nombreuse d'élus.

- Commission au développement économique et aux compétences : 12 membres inscrits, 1^{ère} réunion programmée le 06 juin. Un inventaire de l'existant sera établi en matière économique, et de ce qu'il faut maintenir et développer sur notre territoire. Nous avons de nombreux atouts, de l'emploi, mais il faut rester vigilant.
- Commission finances : 15 membres inscrits, L. Thomas en a été élu vice-président le 15 mars. L'ordre du jour de cette 1^{ère} réunion était la validation des comptes administratif 2016 et le budget prévisionnel 2017. Il rappelle que les documents ont été donnés au dernier moment en raison de la fusion et des informations qui n'étaient pas parvenues dans les temps.
- Commission à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse : 8 membres inscrits, P.A. Barot a été élu vice-président le 02 mai. L'ordre du jour était la modification du règlement intérieur « petite enfance et enfance-jeunesse » et l'évocation du PEDT axé sur les NAP et les rythmes scolaires.
- Commission à la musique et aux danses : 8 membres inscrits, V. Meunier a été élue vice-présidente le 30 mars. Un projet de fin d'année aura lieu à Belleneuve sur le thème de la nature. Pour la fête de la musique le 21 juin, un moment musical est organisé sur chacune des communes du Fontenois. Les inscriptions pour la rentrée 2017/2018 auront lieu en juin et septembre, des cours d'initiation musicale sont prévus dès septembre sur Fontaine.
- Commission au tourisme, à la communication et à la culture : 8 membres inscrits, H. Lechenet a été élu vice-président le 04 mai. Le conseil d'exploitation de l'Office de tourisme s'est déjà réuni 4 fois, un grand territoire va être valorisé. H. Lechenet remercie tous les participants à ces réunions, qu'ils soient élus ou pas.
- Commission à la restauration scolaire, à l'utilisation des équipements sportifs et aux relations avec les associations : 3 membres inscrits, D. Petitjean a été élu vice-président le 15 mai, avec une visite de la cuisine centrale. La prochaine commission se réunira pour préparer le forum des associations qui aura lieu le 1^{er} samedi de septembre à Belleneuve avec cette année la présence des associations du Fontenois.
- Commission aux affaires scolaires : 22 membres inscrits, M. Marotel a été élu vice-président le 09 mars. C'est une commission qui fonctionne bien : la carte scolaire, les procédures d'inscriptions, les dérogations scolaires et l'accueil des enfants de moins de 3 ans ont déjà été abordés. La prochaine commission aura lieu le 24 mai pour examiner les tendances qui se dessinent sur le territoire et faire de la prospective pour les prochaines rentrées.

Un point sera également fait sur les demandes de dérogations, règlementaires et non règlementaires, qui arrivent à la communauté de communes, et sur les dotations et subventions attribuées aux écoles, avec une réflexion sur l'articulation de l'exercice 2018.

Le Président informe les Maires que des projets de conventions vont leur être proposés pour la mise à disposition des personnels communaux intervenant dans les écoles.

- Commission aux travaux, à l'accessibilité et à l'entretien des locaux : D. Mathiron fait part d'une rencontre qui aura lieu le 30 mai avec l'architecte des Bâtiments de France pour le gymnase de Fontaine. Des projets d'accessibilité pour les écoles de Bèze, d'amélioration de l'acoustique à la cantine de Renève, et le « rafraîchissement » de salles de classes à Arceau sont à l'étude.

Le projet du gymnase de Fontaine sera présenté lors d'un prochain conseil.

4. Règlement de fonctionnement des accueils de loisirs péri et extra scolaires

Un travail d'harmonisation et d'adaptation du règlement de fonctionnement a été entrepris et soumis à la commission à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse le 02 mai dernier. Suite à l'avis favorable de celle-ci, il est proposé de regrouper les règlements existants dans un règlement unique.

P.A. Barot précise que la principale modification concerne les mercredis, et propose de permettre aux enfants de quitter l'ALSH après le repas.

Le Président précise qu'avec la fusion et une baisse importante de la fréquentation sur les mercredis, cette modification s'est imposée. Il n'y a pas d'autres modifications majeures sur les règlements existants.

N. Urbano souligne qu'il s'agissait d'une demande des parents.

Le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs péri et extra scolaires est adopté à l'unanimité et applicable au 1^{er} septembre 2017.

5. Modification des tarifs du mercredi en accueil de loisirs

P.A. Barot présente à l'assemblée le projet de modification des tarifs du mercredi en accueil de loisirs, qui seront identiques à ceux des autres jours de la semaine. Il informe les membres que ce projet a reçu un avis favorable de la Commission à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse le 02 mai dernier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la modification des tarifs du mercredi en accueil de loisirs suivant les modalités ci-dessous, applicable à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Enfant domicilié dans le Mirebellois et Fontenois	Repas + accueil périscolaire méridien	Repas et après-midi	Forfait pour 6 mercredis	Enfant domicilié hors Mirebellois et Fontenois	Repas + accueil périscolaire méridien	Repas et après-midi	Forfait pour 6 mercredis
0 à 312	5,77	13,81	10,79	0 à 312	7,03	16,99	13,96
313 à 520	5,92	14	10,97	313 à 520	7,19	17,17	14,14
521 à 936	6,49	16,32	13,29	521 à 936	8,02	20,92	17,89
937 à 1300	6,66	17,21	14,18	937 à 1300	8,33	22,3	19,27
1301 à 1560	6,83	18,12	15,09	1301 à 1560	8,65	23,7	20,67
> à 1561	6,99	18,33	15,3	> à 1561	8,77	23,9	20,87

6. Règlement de fonctionnement du service petite enfance

Un travail d'harmonisation et d'adaptation du règlement de fonctionnement a été entrepris et soumis à la commission à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse le 02 mai dernier. Suite à l'avis favorable de celle-ci, il est proposé un nouveau règlement pour le service petite enfance.

P.A. Barot propose une harmonisation à 35 €, pour les frais de dossiers, entre les 2 structures Multi-accueil de micro-crèche.

Le règlement de fonctionnement du service petite enfance est adopté à l'unanimité avec les modifications proposées, et applicable au 1^{er} septembre 2017.

7. Attribution de subventions accordées à l'OICM

Le Président rappelle que l'enveloppe accordée à l'OICM, dans le cadre des projets soutenus au titre de 2017, a été adoptée lors du vote du budget primitif 2017, et qu'il est proposé ce soir de valider les dossiers de demandes et les montants accordés pour chaque association culturelle, examinés au préalable par l'OICM :

- Association « Regard sur le Val de Vingeanne » : Balade nocturne en juillet : **200 €**
- Centre Ludique d'Utilité Collective : développer le goût de la lecture, de l'écriture et du jeu en famille : **1 200 €**
- Association pour le jumelage de Fontaine-Française et Dorn-Dürkheim : organisation d'un voyage à Paris à l'attention de 25 jeunes franco-allemands de 12 à 18 ans des deux communes : **500 €**

Communauté de Communes du Mirebellois et du Fontenois - 8, place Général Viard -

21310 MIREBEAU SUR BEZE

Téléphone : 03.80.36.53.51 Télécopie : 03.80.36.52.42

- *Comité de jumelage de Saulheim* : échanges musicaux organisés en partenariat avec l'école de musique et de danses : **1 000 €**
- *Participation de l'OICM* au projet de résidence artistique en partenariat avec le collège de Mirebeau : **500 €**
- *Adhésion* au Groupement de Côte d'Or, section départementale de l'Union pour la Coopération Bourgogne Rhénanie-Palatinat : **176 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte, moins une abstention, la répartition des subventions aux associations culturelles proposée par l'OICM.

8. Convention d'occupation du complexe sportif par le collège

Pour rappel, une convention avait été signée en 2015 entre le collège de Mirebeau et la Communauté de communes du Mirebellois pour l'utilisation du gymnase de Mirebeau. Suite à la fusion et aux travaux d'extension du gymnase, les services du Département, qui financent l'occupation du gymnase par le collège, demandent une mise à jour de cette convention.

Le Président soumet au vote de l'assemblée la modification de la convention d'occupation du complexe sportif du Mirebellois par le collège, qui est adoptée à l'unanimité.

9. Cession des anciens poteaux d'éclairage du terrain de football de Mirebeau à l'association « Motos vertes » de Jancigny

Cette association a sollicité la Communauté de communes pour un don des anciens poteaux d'éclairage du terrain de football de Mirebeau. Ceux-ci étant trop obsolètes pour être réutilisés sur les installations sportives, le Président propose de les céder pour pièces et soumet cette décision au vote.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de céder les anciens poteaux d'éclairage du terrain de football de Mirebeau à l'association « Motos vertes » de Jancigny, à charge pour elle de s'occuper du retrait et du transport.

10. Information sur la trésorerie

A la date du 18 mai 2017, la trésorerie de la Communauté de communes s'élevait à 373 754 € avec tirage sur la ligne de trésorerie de 700 000 €.

Mme Bony, trésorière, précise que la trésorerie est étudiée « au fil de l'eau ». Une avance de trésorerie a été réalisée du budget général vers le budget annexe « déchets ménagers ». Les redevances 2017 ont été envoyées pour Mirebeau et Fontaine et les recettes devraient rapidement rentrer. Une mensualisation en prélèvement sur 8 mois avait été mise en place sur Fontaine pour la redevance OM, elle pourra se faire dès 2018 sur le Mirebellois, et s'étendre au service « école de musique » permettant une simplification de l'administratif et assurant des rentrées de trésorerie régulières.

11. Questions diverses

➤ Le Président présente à l'assemblée le projet d'acquisition d'instruments de musique par l'Ecole de musique et de danses du Mirebellois et Fontenois, permettant d'équiper l'école avec du bon matériel et de le louer, pour certains, aux élèves.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet d'acquisition d'un marimba et d'un piano numérique pour un coût total TTC de 4 206 €, et sollicite une aide financière du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

➤ H. Lechenet rappelle l'engagement des projets archéologiques et propose de préparer l'espace muséographique, qui sera inclus dans le centre socioculturel de Mirebeau, par la réalisation d'une étude par une muséographe et une scénographe sur l'aménagement de cet espace.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le projet d'étude qui sera réalisé dans le cadre de l'aménagement de l'espace muséographique, pour un coût TTC de 28 590 €, autorise le Président à signer la convention, sollicite des aides auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et de l'Etat dans le cadre du FNADT, et adopte le plan de financement inclus dans le projet. Les crédits sont inscrits au budget 2017.

➤ Le Président présente à l'assemblée le projet d'étude sur l'école élémentaire de Bèze, dont l'accessibilité n'est pas assurée sur l'ensemble du bâtiment, et la réflexion à engager conjointement avec le bâtiment périscolaire. Il propose de contacter un architecte pour un chiffrage de ces projets.

L. Souhait demande ce que va devenir la grange achetée à Bèze pour le périscolaire.

Le Président répond que la communauté de communes n'avait pas la compétence scolaire à l'époque de cet achat, et qu'il convient aujourd'hui de réfléchir aux bâtiments dans leur ensemble pour ne pas faire n'importe quoi.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de solliciter un architecte pour une étude sur l'accessibilité de l'école élémentaire de Bèze, et autorise le Président à signer les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

➤ L. Thomas informe que le PETR a organisé un séminaire sur la 1^{ère} phase du SCOT. Des décisions importantes seront à prendre sur le développement du territoire, il est important de bien prendre connaissance du document qui sera transmis aux Maires, afin de s'y intéresser et de pouvoir travailler tous ensemble sur ce projet.

M. de Broissia demande si les documents seront suffisamment clairs.

Communauté de Communes du Mirebellois et du Fontenois - 8, place Général Viard -

21310 MIREBEAU SUR BEZE

Téléphone : 03.80.36.53.51 Télécopie : 03.80.36.52.42

Pour L. Thomas, il faut vraiment s'y intéresser et s'en occuper. Une réunion est prévue fin mai avec le territoire « Seine et Tille », limitrophe à notre PETR, et avec lequel nous pouvons développer des projets. Il faudra également rester vigilant, car la loi est prévue pour que les décisions soient prises sur du long terme, il ne faut pas se tromper. Une présentation du processus sera proposée lors du prochain conseil communautaire.

B. Bethenod demande que les enjeux soient bien rappelés par écrit aux conseillers communautaires afin de prendre conscience des décisions qui seront prises.

➤ Le Président fait part du débat organisé le 20 mai par « l'Adosphère » pour les parents, au B2i.

➤ H. Lechenet rappelle que le musée ambulant archéologique (mallettes) est mis à disposition de ceux qui le souhaitent, et que des séquences d'astronomie ont été mises en place récemment. L'office du tourisme sera présent à la fête du vin de Blagny le 21 mai prochain.

➤ V. Meunier fait part du prochain concert-spectacle de l'école de musique le 20 mai à 20 h 30 à l'auditorium sur le thème « piano et arts du cirque », au profit de l'opération « pièces jaunes ». Dimanche 21 mai : restitution des classes pianos à 16 h à l'auditorium.

➤ N. Urbano tient à remercier le Président pour sa présence à la cérémonie du 08 mai à Fontaine et la participation de l'école de musique. Cérémonie très réussie avec 200 personnes au vin d'honneur. Il soumet l'idée d'acquérir des barnums pour les communes qui seraient intéressées. Il se propose d'établir un recensement des besoins et de passer une commande en passant par le service « marchés » de la communauté de communes.

➤ R. Kremer annonce le passage à la télévision du village de Bèze, sur France 2 le 13 juin prochain, qui concourt pour l'émission « le village préféré des français ». Il demande ce qu'il advient de la suite des AC provisoires récemment reçues dans les communes. A. Marnef précise que le décret fixant les taux d'écêtement du CPS n-1 n'est pas encore paru. Dès sa parution, la CLECT se réunira pour fixer le montant des AC définitives.

➤ D. Jeanson fait part de l'inquiétude des parents d'élèves sur le coût des transports scolaires qui pourraient revenir aux familles. M. Marceau précise que les Maires ont reçu un courrier ce matin qui confirme la gratuité des transports scolaires pour la prochaine rentrée.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 29 juin 2017 à 20 h à Mirebeau, salle Faber.
La séance est levée à 22 h.

Les délibérations prises le 18 mai 2017 par le Conseil Communautaire, sont dans l'ordre :

N° 1	Règlement de fonctionnement des accueils de loisirs
N° 2	Modification des tarifs du mercredi en accueils de loisirs
N° 3	Règlement de fonctionnement du service petite enfance
N° 4	Attributions des subventions accordées à l'OICM
N° 5	Convention d'occupation du complexe sportif par le collège
N° 6	Cession des anciens poteaux d'éclairage du terrain de football de Mirebeau à l'association « Motos vertes » de Jancigny
N° 7	Acquisition d'instruments de musique
N° 8	Espace Muséographique
N° 9	Etude pour l'accessibilité de l'école de Bèze

APERT Georges

BOEGLIN Marc

BAROT Pierre-Alain

BOVE Alain

BETHENOD Bruno

BORDERELLE Michel

CADET Christophe

MAIRE Roland

CAYOT Nathalie

MARCEAU Marcel

CHARLOT Christian

MAROTEL Michel

COLLINET M. Françoise

MATIRON Dominique

DE BROISSIA Michel

MEUNIER Virginie

DESCHAMPS Martine

MOUREAUX Cécile

DONICHAK Emmanuel

NIVOIS Valérie

DUMONT Yoann

PETITJEAN Didier

GAVOILLE Nathalie

PONSOT Gérard

GREY Michel

QUIROT Isabelle

GUELAUD Valérie

ROSEY Jean-Marie

HOUEMENT Guy

ROUGEOT Marie-Claude

JEANSON David

SOUHAIT Laurent

KREMER René

THOMAS Laurent

LECHENET Henri

URBANO Nicolas

LENOIR Didier

VINCENT-VIRY Guy